

RECYC-QUÉBEC





Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction Dossiers stratégiques de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Elle a été produite par la Direction Communications, relations publiques et marketing social de RECYC-QUÉBEC.

Renseignements

Téléphone – siège social de Québec : 418 643-0394

1 866 523-8290 (sans frais)

Téléphone – bureau de Montréal : 514 352-5002

1 800 807-0678 (sans frais)

Courriel: info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023 Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISBN 978-2-550-96185-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays. © Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

Table des matières	3
Message de la présidente-directrice générale	5
L'organisation en bref	6
Mission	6
Vision	6
Valeurs	6
L'organisation en chiffres	7
Quelques données clés en matière de développement durable	8
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	9
Contributions de RECYC-QUÉBEC à l'atteinte des objectifs de la SGDD 2023-2028	11
Contexte interne	13
Contexte externe	16
Plan d'action de développement durable	19
Action 1 : Accroître le nombre d'ICI (industries, commerces et institutions) attestées IOR +	19
Action 2 : Favoriser le déploiement territorial de l'économie circulaire	20

Action 3 : Soutenir le développement de débouchés québécois innovants afin d'améliorer la performance du traitement matières résiduelles	t des _ 21
Action 4 : Favoriser la réduction à la source	_ 22
Action 5 : Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	_ 23
Action 6 : Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	_ 24
Action 7 : Soutenir les organismes municipaux dans le développement de leur offre de services en gestion des mat résiduelles	
Action 8 : Contribuer au développement régional durable	_ 26
Action 9 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles	_ 27
Action 10 : Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l'octroi de commandites durables	_ 28
Action 11 : Augmenter la part des acquisitions responsables	_ 29
Action 12 : Accroître la performance environnementale de nos systèmes numériques	_ 30
Action 13 : Accroître le nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus	_ 31
Action 14 : Accroître le nombre de ministères et organismes attestés IOR + de niveaux supérieurs	_ 32
Action 15 : Accroître la part des employés utilisant les transports alternatifs à l'auto solo	_ 33
Action 16 : Soutenir le réseau parapublic pour le préparer aux grands défis de demain	_ 34
Tableau synoptique	_ 35
Annexe 1	_ 39

Message de la présidente-directrice générale

En qualité de société d'État, RECYC-QUÉBEC se positionne en tant qu'acteur incontournable dans la prévention et la gestion responsable des matières résiduelles au Québec. Notre mission, centrée sur la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation de ces matières dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques, témoigne de notre engagement envers les principes fondamentaux du développement durable.

À travers ce document, nous définissons les objectifs concrets et ambitieux que nous nous sommes fixés pour contribuer activement à améliorer la performance du Québec en ce sens. De la sensibilisation accrue à la nécessité de réduire notre production collective de déchets, en passant par l'optimisation de nos systèmes de collecte et de traitement, chaque action de ce plan est guidée par une vision partagée d'un avenir plus durable.



Ce Plan d'action de développement durable 2023-2028, avec ses 16 actions et 19 indicateurs, constitue la feuille de route stratégique qui incarne les principes de développement durable de RECYC-QUÉBEC. Dans les sections qui suivent, nous détaillerons nos actions et nos cibles, en identifiant les étapes concrètes que nous entreprendrons pour concrétiser notre vision.

RECYC-QUÉBEC s'engage à contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental et continuera à travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ensemble, nous travaillerons pour faire du Québec une société plus juste et prospère, garantissant à tous les Québécoises et Québécois un milieu de vie sain et sécuritaire ainsi qu'un patrimoine naturel et culturel protégé.

Emmanuelle Géhin

Présidente-directrice générale

L'organisation en bref

Mission

Amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

Vision

Vers un Québec sans gaspillage.

Valeurs

Au sein de RECYC-QUÉBEC, cinq valeurs, liées à la mission, se trouvent au cœur de la démarche éthique. Elles guident chacune des actions et encadrent la prise de décisions au quotidien, dans un souci de transparence et d'exemplarité.

Respect : accorder une considération à une personne ou une organisation en raison de sa valeur morale ou sociale avec le souci de ne pas lui porter atteinte.

Intégrité : comportement d'une honnêteté sans compromis adopté dans l'intérêt de la mission d'une organisation.

Collaboration: action de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun.

Responsabilité : nécessité morale et intellectuelle de faire et de répondre de ses devoirs et ses engagements.

Équité : traitement juste et impartial à l'égard des personnes et des partenaires afin d'offrir une égalité des chances pour tous.

L'organisation en chiffres

Chiffres clés	Description
84	Employés de RECYC-QUÉBEC, répartis dans ses bureaux de Montréal et de Québec
800	Partenaires issus des secteurs de la récupération, du tri, du recyclage et de la mise en valeur
13	Programmes et appels de propositions lancés en 2020 et 2023
81,3 M\$	Investis depuis 2011 dans plus de 1 410 projets
11 000	Points de récupération gratuits couverts par le programme de gestion des pneus hors d'usage
8 millions	Pneus hors d'usage récupérés annuellement
3	Programmes opérationnels gérés par RECYC-QUÉBEC : consigne, pneus, régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective
11	Programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) encadrés par RECYC-QUÉBEC
361	Attestés du programme ICI on recycle + en 2022-2023
14	Centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) reconnus depuis le lancement du programme de reconnaissance en 2022-2023

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
100 % des décisions gouvernementales ont respecté les procédures appropriées de prise en compte des principes de développement durable en 2022-2023	Les principes de développement durable ont été pris en compte dans l'intégralité des processus décisionnels et de gouvernance de RECYC-QUÉBEC. Les employés et les membres de la direction ont tous été formés afin de renforcer la prise en compte de ces principes.
100 % des programmes d'aide financière en vigueur ont intégré au minimum un critère écoresponsable ou un critère écoconditionnel en 2022-2023	Chaque programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC a intégré un ou plusieurs critères écoresponsables ou écoconditionnels en 2022-2023. Ainsi, nous avons appuyé le développement de pratiques et de modèles verts et responsables chez nos clientèles.
141 nouvelles attestations ICI on recycle + ont été délivrées en 2022-2023	Par le biais de son programme de reconnaissance ICI on recycle +, RECYC-QUÉBEC a permis à de nombreuses organisations d'améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles, en les accompagnant personnellement dans leurs démarches.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2022- 2025	Le Plan stratégique 2022-2025 inclut 6 orientations organisationnelles qui visent à réduire l'utilisation des ressources, à savoir : 1. Préserver les ressources et réduire le gaspillage 2. Veiller à la performance des systèmes de récupération et de recyclage 3. Assurer la mise en œuvre des orientations gouvernementales visant à détourner les matières organiques de l'élimination 4. Améliorer la performance du Québec en gestion des matières résiduelles 5. Bonifier l'accompagnement et les services offerts 6. Viser les meilleures pratiques organisationnelles	Toutes les orientations du Plan stratégique 2022-2025 sont directement en lien avec les objectifs de développement durable. Elles visent à la préservation des ressources et la prévention du gaspillage passant donc par la réduction à la source, l'économie circulaire et l'innovation dans la chaîne de valeur des matières résiduelles. Elles sont liées aux actions de la présente Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024	Le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles comporte 3 enjeux principaux ayant pour objectif d'encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles, à savoir : 1. Mettre un terme au gaspillage des ressources 2. Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec 3. Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles	Tous les enjeux du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles sont directement en lien avec les objectifs de développement durable. Elles sont liées aux actions de la présente Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD) de RECYC-QUÉBEC est le cinquième depuis l'adoption, en 2006, de la Loi sur le développement durable. La période de mise en œuvre du PADD s'étale du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028.

En plus de prendre en compte les 16 principes de la Loi sur le développement durable, le PADD 2023-2028 a été élaboré en conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD) et les orientations fournies par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), aux ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre du processus d'élaboration des plans d'action de développement durable.

La SGDD 2023-2028 comporte 5 orientations. Pour l'élaboration de son PADD, RECYC-QUÉBEC a retenu 4 orientations pour lesquelles elle était appelée à contribuer. L'orientation 2 *Agir en faveur de la nature et pour la santé* n'a pas été retenue.

Le PADD s'articule donc autour des 4 orientations suivantes :

- ORIENTATION 1 : Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable
- ORIENTATION 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec
- ORIENTATION 4 : Développer les collectivités durablement
- ORIENTATION 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

De ces orientations se déclinent 16 actions qui répondent aux 13 sous-objectifs identifiés dans les attentes gouvernementales de participation émises par le MELCCFP ainsi qu'à 3 sous-objectifs auxquels RECYC-QUÉBEC contribue volontairement.

Ces actions se concrétisent par des engagements clairs et s'appuient sur des indicateurs précis et des cibles annuelles à atteindre.

Dans une démarche transparente, RECYC-QUÉBEC fera état dans son rapport annuel du degré d'atteinte des résultats du présent plan.

Contributions de RECYC-QUÉBEC à l'atteinte des objectifs de la SGDD 2023-2028¹

Orientation 1 : Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable

Modèles d'affaires : 1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables

- 1.1.1. Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable
- 1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire
- 1.1.3. Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres

Consommation: 1.3 Favoriser la consommation responsable

- 1.3.1. Accroître la présence des produits et services durables sur le marché
- 1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux

Orientation 3 : Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

Transition juste: 3.1 Assurer une transition socio-écologique juste

3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale

Orientation 4 : Développer les collectivités durablement

Milieux de vie : 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux

4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire

¹ L'orientation 2 de la SGDD 2023-2028 Agir en faveur de la nature et pour la santé n'a pas été retenue.

Collectivités : 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes

4.3.1. Appuyer le développement régional durable

Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

Gouvernance du développement durable : 5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement

5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

Finance durable : 5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois

5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité

Marchés publics : 5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable

5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables

Numérique : 5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable

5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

Bâtiments durables : 5.6 Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics

5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation

Gestion des matières résiduelles : 5.7 Valoriser les matières résiduelles

5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles

Mobilité durable : 5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État

Réseau parapublic : 5.9 Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique

5.9.2. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements

Contexte interne

Pour comprendre les capacités organisationnelles de RECYC-QUÉBEC dans la mise en œuvre de son PADD, il est essentiel de prendre en compte les éléments clés du contexte interne de l'organisation.

Mission et mandat

La mission de RECYC-QUÉBEC, axée sur la réduction, le réemploi, le recyclage, ainsi que la valorisation des matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques, est intrinsèquement liée aux objectifs de développement durable. Assortie de son mandat de gestion responsable des matières résiduelles, elle vise en effet à réduire l'impact environnemental de la gestion des matières résiduelles, à favoriser la préservation des ressources et à promouvoir des pratiques responsables.

La mission et le mandat de RECYC-QUÉBEC constituent donc la pierre angulaire de la capacité de l'organisation à mettre en œuvre son PADD. Ils définissent le cadre global dans lequel l'organisation opère et la poussent naturellement à adopter des pratiques et des initiatives alignées sur les principes du développement durable.

Le PADD de RECYC-QUÉBEC définit des objectifs précis et mesurables en matière de durabilité, en harmonie avec la mission et le mandat de l'organisation, ce qui facilite leur intégration dans les opérations quotidiennes et les décisions stratégiques.

Structure de l'organisation – ressources humaines

La Société est sous la gouvernance d'un conseil d'administration formé de huit membres nommés par le gouvernement du Québec, dont la présidence du conseil et la présidente-directrice générale. Le conseil a pour rôle d'établir les orientations stratégiques de RECYC-QUÉBEC et de veiller à leur application, et ce, en s'assurant du respect de la mission de l'organisation. Cette structure assure une supervision et une orientation stratégique de l'organisation, ce qui peut favoriser une prise de décision alignée sur les objectifs de développement durable. De plus, la pression populaire autour des enjeux environnementaux et de la gouvernance des organisations publiques souligne l'importance de la conformité, de la reddition de comptes et de la transparence, des éléments cruciaux pour la mise en œuvre d'un plan d'action de développement durable.

RECYC-QUÉBEC compte 84 employés et gestionnaires qui possèdent un haut niveau d'expertise dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, de la réduction à la source, de l'économie circulaire et d'autres aspects liés au développement durable. Cette expertise est un atout majeur pour la mise en œuvre du plan d'action, car elle permet de concevoir des stratégies efficaces, d'identifier des opportunités d'amélioration et de développer des solutions innovantes pour atteindre les objectifs de durabilité. Les employés de RECYC-QUÉBEC sont décrits comme passionnés, engagés et possédant une variété de compétences et de connaissances. Cette diversité de compétences permet à l'organisation d'aborder de manière holistique les enjeux liés au développement durable. L'engagement des employés est un moteur important pour la réalisation des objectifs du plan d'action, car il crée une culture interne favorable à l'innovation et à la recherche de solutions durables.

L'organisation est divisée en deux vice-présidences et huit directions, chacune ayant des mandats distincts et mesurant sa performance à l'aide d'indicateurs précis. Cette structure favorise une gestion efficace des différentes initiatives liées au développement durable, en permettant une coordination et un suivi précis des activités. Chaque direction peut se concentrer sur des domaines spécifiques, ce qui facilite la mise en œuvre de mesures concrètes.

Le PADD est sous la responsabilité de la direction des opérations, dossiers et développement stratégique, qui dispose d'une équipe dédiée à la réalisation du plan et au suivi des indicateurs. Cette équipe est chargée de surveiller les indicateurs de performance liés au développement durable. Elle évalue les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés et identifie les domaines nécessitant des ajustements ou des améliorations. L'équipe communique régulièrement les résultats et les avancées du plan de développement durable, tant en interne qu'en externe. Elle contribue ainsi à sensibiliser les parties prenantes et à renforcer l'engagement de l'ensemble de l'organisation envers la durabilité. L'équipe de développement durable s'assure que l'organisation progresse de manière cohérente vers ses objectifs de durabilité, tout en restant réactive aux évolutions du contexte.

En somme, la structure de l'organisation, ses ressources humaines compétentes et engagées, ainsi que sa gouvernance axée sur la performance, sont des atouts essentiels pour permettre à RECYC-QUÉBEC de mettre en œuvre son plan d'action de développement durable de manière efficace et alignée sur ses missions et objectifs.

Ressources financières

Les ressources financières jouent un rôle fondamental pour que RECYC-QUÉBEC puisse concrétiser son plan d'action de développement durable. En 2022, l'organisation a enregistré des revenus se chiffrant à près de 69 millions de dollars (Rapport annuel de gestion 2022-2023). Elles offrent le soutien nécessaire à la mise en œuvre des programmes et des activités de RECYC-QUÉBEC. Ces fonds permettent à l'organisation de concevoir et de réaliser des initiatives visant à

promouvoir le développement durable, à perfectionner la gestion des matières résiduelles et à sensibiliser la population aux enjeux environnementaux.

Quoique le financement de RECYC-QUÉBEC est appelé à évoluer prochainement avec la mise en place des systèmes modernisés de consigne et de collecte sélective sous une approche de responsabilité élargie des producteurs, on peut constater la solidité de la situation financière, caractérisée par un bilan positif, qui offre une flexibilité budgétaire cruciale. Cette souplesse budgétaire permet à l'organisation d'investir de manière stratégique dans des initiatives de développement durable, d'ajuster ses actions en réponse aux défis émergents et de mettre en œuvre des mesures répondant aux nouveaux enjeux environnementaux.

En parallèle, RECYC-QUÉBEC s'engage activement dans un processus de consolidation de son identité, qui englobe également des actions financières visant à maximiser son impact. Cette démarche démontre l'engagement de l'organisation à utiliser judicieusement ses ressources financières pour atteindre ses objectifs de développement durable.

En somme, les ressources financières de RECYC-QUÉBEC, qu'elles proviennent de ses revenus propres, de la consigne des pneus ou d'autres sources, sont un pilier fondamental permettant la réalisation concrète de son plan d'action de développement durable. Elles favorisent l'innovation, la stabilité financière et le renforcement de son rôle en tant qu'acteur majeur dans la gestion responsable des matières résiduelles au Québec.

Cinq grandes forces de RECYC-QUÉBEC

À la lumière de l'analyse du parcours de RECYC-QUÉBEC depuis les 33 dernières années, de ses réalisations et de la mise en contexte de celles-ci, la société d'État peut miser sur cinq de ses plus grandes forces pour envisager l'avenir :

- Son agilité, que démontrent la pluralité de ses rôles et mandats ainsi que la manière dont elle affronte les nouveaux défis;
- Sa capacité d'innovation, affirmée au fil de son histoire et illustrée par ses programmes et partenariats visant à faire évoluer l'organisation et sa mission;
- Sa résilience, malgré les turbulences qui ont secoué le secteur de l'environnement tout comme l'ensemble de la société;
- Sa performance, comme en témoignent les données des résultats obtenus au cours des dernières années;

- Sa capacité à fédérer les parties prenantes malgré un écosystème complexe, grâce à son approche d'intervention sur le terrain.

En conclusion, RECYC-QUÉBEC dispose d'une solide base organisationnelle, d'une expertise de pointe, de ressources humaines qualifiées, de partenariats et de financements pour mettre en œuvre son plan d'action de développement durable. L'organisation joue un rôle clé dans la promotion de pratiques responsables en matière de gestion des déchets au Québec et contribue ainsi à la réalisation des objectifs de durabilité de la province.

Contexte externe

RECYC-QUÉBEC, en tant qu'acteur central de la gestion des matières résiduelles au Québec, fait face à plusieurs enjeux de développement durable sectoriels qui ont un impact direct sur la population desservie par ses activités. Voici une présentation de ces enjeux et de la manière dont l'organisation contribuera à y répondre à travers les quatre grandes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 du Québec.

Enjeu 1 : Gestion responsable des matières résiduelles

L'enjeu de la gestion responsable des matières résiduelles est d'une importance capitale, à la fois pour la protection de l'environnement et pour la promotion de modes de vie plus durables. Il requiert une prise de conscience collective et des actions concrètes visant à réduire la quantité de déchets et en limiter l'enfouissement, ainsi qu'à encourager la réutilisation des ressources afin de réduire les impacts environnementaux associés.

Enjeu 2 : Transition vers une économie circulaire

L'enjeu d'accélérer la transition vers une économie circulaire comprend trois objectifs majeurs : promouvoir et soutenir l'économie circulaire et les modèles d'affaires durables, maintenir et développer la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la gestion des produits en fin de vie, et encourager l'innovation et les technologies propres dans la gestion des matières résiduelles. Ces objectifs reflètent l'engagement de l'organisation envers une économie circulaire plus durable et efficace.

Enjeu 3 : Sensibilisation et participation citoyenne

L'enjeu de la sensibilisation et de la participation citoyenne englobe trois objectifs clés : informer le public sur les enjeux liés aux matières résiduelles, éduquer pour changer les comportements de consommation, et garantir l'équité sociale dans la transition vers des pratiques plus durables. Ces objectifs visent à impliquer activement les citoyens dans la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et socialement équitables.

Enjeu 4 : Lutte aux changements climatiques et préservation de la biodiversité

L'enjeu de la lutte aux changements climatiques et de la préservation de la biodiversité occupe une place centrale. Les objectifs du plan s'engagent à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant de la gestion des matières résiduelles. Cette démarche s'inscrit dans une vision globale visant à protéger notre environnement naturel et à atténuer les impacts des changements climatiques, en alignement avec les objectifs du développement durable.

Enjeu 5 : Réduction des plastiques à usage unique

L'enjeu de la réduction des plastiques à usage unique est mondial. Les actions du PADD visent à encourager activement la diminution de ces plastiques nuisibles pour l'environnement en sensibilisant le public, en collaborant avec les entreprises pour promouvoir des alternatives durables, et en soutenant des politiques visant à réduire leur utilisation. Cette démarche vise à protéger notre planète en réduisant la pollution plastique et en préservant nos écosystèmes fragiles.

Enjeu 6 : Développement des collectivités locales

Cet enjeu met en lumière l'engagement de RECYC-QUÉBEC à soutenir et à renforcer les collectivités locales dans leur démarche vers un avenir plus durable, en favorisant une gestion responsable des matières résiduelles et en participant au développement économique et environnemental des régions.

Enjeu 7: Innovation et technologies propres

Pour progresser vers une économie verte et responsable, RECYC-QUÉBEC doit soutenir l'innovation et le développement de technologies propres. Cela comprend la recherche de solutions plus efficaces pour le tri, la valorisation et la gestion des déchets.

Dans l'ensemble, l'impact de RECYC-QUÉBEC dans la réalisation des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028 est considérable. L'organisation agit comme un véritable moteur de transformation vers un Québec plus durable à travers plusieurs axes d'actions clés.

Tout d'abord, en tant que catalyseur de l'économie circulaire, RECYC-QUÉBEC incite activement les entreprises à revoir leurs modèles d'affaires pour intégrer des pratiques circulaires. Cela non seulement réduit les déchets et les pressions sur les ressources naturelles, mais favorise également une économie plus résiliente et créatrice d'emplois verts.

De plus, l'organisation joue un rôle crucial dans la sensibilisation des consommateurs aux enjeux environnementaux. En éduquant le public sur la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC encourage des comportements de consommation plus responsables.

Le soutien aux acteurs de l'économie sociale et aux groupes communautaires dans la transition socio-écologique est un autre aspect essentiel de la contribution de l'organisation. En collaborant avec ces acteurs, RECYC-QUÉBEC renforce les initiatives locales et régionales axées sur la durabilité, contribuant ainsi à une transition plus équitable et inclusive.

En collaborant étroitement avec les collectivités, RECYC-QUÉBEC favorise la création de milieux de vie durables et innovants. En offrant des ressources et des conseils sur la gestion des matières résiduelles, l'organisation renforce les capacités locales pour une gestion plus efficace des déchets et des ressources.

En résumé, RECYC-QUÉBEC est un acteur clé de la transition vers un Québec plus durable, en agissant à la fois sur les pratiques des entreprises, la sensibilisation des citoyens, le soutien aux acteurs sociaux, le développement des collectivités et la promotion de pratiques responsables au sein du gouvernement. Son rôle central dans la mise en œuvre de la SGDD 2023-2028 est indispensable pour répondre aux défis environnementaux et sociaux auxquels le Québec est confronté.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Accroître le nombre d'ICI (industries, commerces et institutions) attestées IOR +













RECYC-QUÉBEC appuie la volonté gouvernementale d'accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable à travers son plan ICI, qui regroupe les actions en cours et prévues pour atteindre cet objectif. Pour accroître cette proportion, évaluer le nombre d'attestations IOR + qui leur sont délivrées permet de suivre leurs efforts dans l'atteinte des objectifs du programme. Les différents paliers d'attestations qui peuvent être délivrées permettent de caractériser le niveau d'ambition du secteur ICI. RECYC-QUÉBEC se donne pour ambition d'augmenter le nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées aux ICI de 30 % d'ici 2028, incluant les renouvellements.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	Taux d'évolution du nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées aux ICI, par rapport à l'année 2022-2023 (111 nouvelles attestations en 2022-2023)	10 % en 2023-2024	15 % en 2024-2025	20 % en 2025-2026	25 % en 2026-2027	30 % en 2027-2028

Action 2 : Favoriser le déploiement territorial de l'économie circulaire













RECYC-QUÉBEC appuie le développement de l'économie circulaire à travers un plan ciblé, qui vise également la réduction à la source, lequel regroupe les actions en cours et prévues pour le développement de l'économie circulaire au Québec. Les initiatives seront considérées comme favorables au développement de l'économie circulaire si elles incluent des indicateurs favorisant l'augmentation de l'indice de circularité du Québec. Elles pourront notamment toucher les symbioses territoriales afin de soutenir et propulser sur tout le territoire québécois le déploiement du modèle circulaire. RECYC-QUÉBEC souhaite ainsi devenir le leader dans la mise en œuvre d'un modèle économique circulaire.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	Taux d'évolution du nombre de nouvelles synergies au Québec, par rapport à 2022 (850 synergies réalisées en 2022)	10 % en 2023-2024	20 % en 2024-2025	30 % en 2025-2026	35 % en 2026-2027	40 % en 2027-2028

Action 3 : Soutenir le développement de débouchés québécois innovants afin d'améliorer la performance du traitement des matières résiduelles













Nous souhaitons encourager le développement de nouveaux débouchés dans la chaîne de valeur des matières résiduelles au Québec, en accord avec notre Plan stratégique 2022-2025. RECYC-QUÉBEC a en effet lancé plusieurs initiatives pour réduire la dépendance aux marchés extérieurs et les fluctuations de la valeur des matières résiduelles. Par le soutien financier à de nouveaux projets innovants, c'est-à-dire des projets qui constituent une innovation en introduisant quelque chose de nouveau résultant d'une technique ou d'une technologie inédite, nous souhaitons répondre aux besoins et enjeux de nos clientèles impliquées dans la récupération, le tri, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	Taux de projets innovants soutenus, par rapport à l'ensemble des aides financières octroyées (58,77 % en 2022- 2023)	59 % en 2023-2024	60 % en 2024-2025	62 % en 2025-2026	64 % en 2026-2027	65 % en 2027-2028

Action 4: Favoriser la réduction à la source







La réduction à la source fait partie intégrante des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) qui guident l'action de RECYC-QUÉBEC. L'appui à des mesures structurantes est indissociable de l'action 1.1.3, puisqu'elles accompagnent le soutien financier offert par RECYC-QUÉBEC. Ces mesures viendront directement soutenir les projets d'écoconception, de location et de réparabilité des biens. Elles viseront notamment à offrir des perspectives au modèle d'affaires des secteurs bioalimentaire (dont la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire), de la construction, du tourisme, manufacturier et du commerce de détail.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	Nombre de nouvelles mesures structurantes liées à la réduction à la source (5 en 2022-2023)	5 nouvelles mesures en 2023- 2024	5 nouvelles mesures en 2024- 2025	5 nouvelles mesures en 2025- 2026	5 nouvelles mesures en 2026- 2027	5 nouvelles mesures en 2027- 2028
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	Taux de projets en lien avec la réduction à la source soutenus, par rapport à l'ensemble des aides financières octroyées (33,33 % en 2022-2023)	33,5 % en 2023- 2024	34 % en 2024-2025	34,5 % en 2025- 2026	35 % en 2026-2027	35,5 % en 2027- 2028

Action 5 : Faciliter les choix de consommation responsables et locaux







La consommation responsable est un mode de consommation qui tient compte des principes de développement durable. RECYC-QUÉBEC accorde ainsi une grande importance à sa valorisation au sein de son Plan d'action de développement durable. Par le biais de ses campagnes publicitaires annuelles, RECYC-QUÉBEC sera en mesure de déterminer leur taux de compréhension. Celles-ci viseront notamment à faciliter les choix de consommation responsables et en incitant à des changements de comportements dans les choix de consommation du grand public.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	Taux de compréhension des campagnes publicitaires annuelles (Norme : 50 %)	Supérieur de 5 % à la norme en 2023- 2024	Supérieur de 5 % à la norme en 2024- 2025	Supérieur de 5 % à la norme en 2025- 2026	Supérieur de 5 % à la norme en 2026- 2027	Supérieur de 5 % à la norme en 2027- 2028

Action 6 : Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale













Le secteur des groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale forment un écosystème qui favorise les achats locaux, tendent à réduire la dépendance aux fluctuations du marché et soutiennent l'économie locale. Par le biais d'initiatives qui visent notamment à renforcer le soutien de RECYC-QUÉBEC à cet écosystème, nous nous engageons à consolider nos partenariats et à renforcer l'accessibilité de nos approvisionnements et de nos aides financières aux groupes communautaires et aux entreprises d'économie sociale.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	Nombre de nouvelles initiatives à destination des groupes communautaires et des entreprises d'économie sociale (1 en 2022-2023)	1 nouvelle initiative en 2023-2024	1 nouvelle initiative en 2024-2025	1 nouvelle initiative en 2025-2026	1 nouvelle initiative en 2026-2027	1 nouvelle initiative en 2027-2028

Action 7 : Soutenir les organismes municipaux dans le développement de leur offre de services en gestion des matières résiduelles











RECYC-QUÉBEC renouvelle sa volonté d'offrir un service d'accompagnement pour l'amélioration de la performance en gestion des matières résiduelles des organismes municipaux, incluant la mise en place de leur plan de gestion des matières résiduelles, et à reconnaître la performance et l'innovation des municipalités en gestion des matières résiduelles. À cet effet, RECYC-QUÉBEC s'engage à mettre en place de nouvelles initiatives chaque année pour soutenir cette clientèle.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer les municipalités (5 nouvelles initiatives en 2022- 2023)	5 nouvelles initiatives en 2023- 2024	5 nouvelles initiatives en 2024- 2025	5 nouvelles initiatives en 2025- 2026	5 nouvelles initiatives en 2026- 2027	5 nouvelles initiatives en 2027- 2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	Taux d'évolution du nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées pour les organismes municipaux, par rapport à 2022-2023 (30 en 2022-2023)	10 % en 2023-2024	15 % en 2024-2025	20 % en 2025-2026	25 % en 2026-2027	30 % en 2027-2028

Action 8 : Contribuer au développement régional durable









RECYC-QUÉBEC souhaite garantir un soutien financier équitable dans les régions du Québec, en suivant l'indice de répartition du soutien financier durable. Calculé annuellement, cet indice permettra de déterminer la proportion du montant des aides financières octroyées par RECYC-QUÉBEC réparties entre les 17 régions du Québec. Il sera également comparé à la proportion de la population résidant dans ces régions. Cet indice permettra ainsi de suivre l'état de la situation chaque année, afin de déterminer si le soutien financier est octroyé équitablement selon les régions et les populations. Auquel cas, RECYC-QUÉBEC pourra intervenir pour contribuer à un développement régional durable en favorisant la mise en œuvre de nouvelles aides financières ciblées, dans les régions qui le nécessitent.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	Indice de répartition du soutien financier durable au Québec ²	Suivi de l'état de situation	Suivi de l'état de situation	Suivi de l'état de situation	Suivi de l'état de situation	Suivi de l'état de situation
	(voir en <u>Annexe 1</u> pour l'état de la situation en 2022-2023)					

² L'indice de répartition du soutien financier durable au Québec, par sa nature, ne permet pas de suivre une progression.

Action 9 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles



La contribution de RECYC-QUÉBEC nécessitera la révision des procédures de prise en compte des 16 principes de développement durable vers le nouveau système d'évaluation de la durabilité. Pour y arriver, nous devrons continuer à former les employés et membres de la direction à la prise en compte de cette évaluation.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions organisationnelles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %

Action 10 : Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l'octroi de commandites durables



RECYC-QUÉBEC a un rôle à jouer auprès de ses clientèles afin de garantir qu'une grande proportion de ses programmes de soutien financier répondent à des critères de durabilité. La mise en place de cette évaluation permettra d'atteindre un objectif d'au moins 60 % de programmes de soutien financier durable d'ici à 2028. Cette ambition devra s'accorder avec la formation des employés et des membres de la direction à la prise en compte de cette évaluation. Nous poursuivrons nos efforts dans l'octroi de commandites durables, afin que la totalité respecte les critères écoresponsables de notre Politique sur les événements écoresponsables.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable octroyés aux entreprises (46 % en 2022-2023)	47 %	48 %	49 %	50 %	≥ 50 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion d'octroi de commandites durables (100 % en 2022- 2023)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 11: Augmenter la part des acquisitions responsables







RECYC-QUÉBEC poursuit ses efforts afin de contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. En tant que société d'État, nous accordons une grande importance à notre responsabilité en tant qu'acheteur public de biens et services. À cet effet, RECYC-QUÉBEC s'engage à augmenter significativement la part de ses acquisitions intégrant des composantes responsables. Les acquisitions mesurées sont issues du Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions organisationnelles intégrant des composantes responsables (58,54 % en 2022-2023)	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

Action 12 : Accroître la performance environnementale de nos systèmes numériques











Comme tout ministère ou organisme, RECYC-QUÉBEC utilise des systèmes numériques pour mener à bien les missions dans le cadre de son mandat. Nous pensons pouvoir améliorer la performance environnementale de nos infrastructures numériques en réduisant nos données et en mettant en œuvre des mesures incitatives et appliquées à destination de nos employés. Ainsi, RECYC-QUÉBEC s'engage à améliorer son indice de maturité numérique et de devenir exemplaire en termes de performance des systèmes numériques.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique (75 % en 2023- 2024) ³	75 %	76 %	77 %	78 %	79 %

³ L'indice de maturité numérique est un nouvel indicateur, calculé en 2023-2024. La donnée servira de mesure de départ pour les cibles suivantes.

Action 13 : Accroître le nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus









RECYC-QUÉBEC veut favoriser l'augmentation du nombre de centres de tri reconnus dans le cadre du Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD). En favorisant l'expansion de ces centres de tri reconnus, RECYC-QUÉBEC contribue à la réduction de l'enfouissement des résidus de CRD, à la préservation de l'environnement local et à la création d'emplois au sein des collectivités. Cette démarche reflète l'engagement de l'organisation à soutenir les collectivités locales dans leur transition vers des pratiques plus durables tout en adressant spécifiquement l'enjeu des CRD, qui représente une étape cruciale vers une gestion responsable des déchets de construction, de rénovation et de démolition.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC (14 en 2022-2023)	16 en 2023-2024	18 en 2024-2025	20 en 2025-2026	22 en 2026-2027	24 en 2027-2028

Action 14 : Accroître le nombre de ministères et organismes attestés IOR + de niveaux supérieurs







La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 témoigne de l'importance accordée à la bonne gestion des matières résiduelles de l'appareil gouvernemental. RECYC-QUÉBEC est déterminée à se positionner comme cheffe de file de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation des ministères et organismes québécois. Le nombre d'attestations IOR + de niveaux performance et supérieur obtenues par cette clientèle et délivrées par RECYC-QUÉBEC permettra d'évaluer l'adoption de comportements plus durables au sein de l'administration.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Nombre d'attestations IOR + de niveaux performance et supérieur obtenues par les ministères et organismes (5 en 2022-2023)	10 en 2023-2024	35 en 2024-2025	60 en 2025-2026	80 en 2026-2027	100 en 2027-2028

Action 15 : Accroître la part des employés utilisant les transports alternatifs à l'auto solo









RECYC-QUÉBEC accorde une grande importance à son exemplarité au sein de l'appareil gouvernemental, notamment grâce à ses employés. Ainsi, de nombreuses initiatives et projets pilotes verront le jour d'ici 2028 afin d'augmenter le nombre d'employés ayant recours au transport actif, au transport collectif ou aux solutions de rechange à l'auto solo dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de RECYC-QUÉBEC (76 % des employés utilisaient un autre mode de transport que l'auto solo en 2022)	77 %	79 %	81 %	83 %	85 %

Action 16 : Soutenir le réseau parapublic pour le préparer aux grands défis de demain









La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 mobilise le réseau parapublic par le biais de leur ministère de tutelle. RECYC-QUÉBEC propose d'appuyer son soutien aux réseaux de la santé et de l'éducation afin de les préparer aux grands défis qui les attendent, notamment dans la gestion des matières résiduelles. À cet effet, nous déploierons des initiatives à destination du réseau parapublic pour lui offrir le soutien nécessaire dans sa transformation vers des modes de gestion plus durables.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
5.9.2 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements	Nombre de nouvelles initiatives à destination du réseau parapublic (1 en 2022-2023)	1 nouvelle initiative en 2023-2024	1 nouvelle initiative en 2024-2025	1 nouvelle initiative en 2025-2026	1 nouvelle initiative en 2026-2027	1 nouvelle initiative en 2027-2028

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
1.1.1 Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	1 - Accroître le nombre d'ICI (industries, commerces et institutions) attestés IOR +	Taux d'évolution du nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées aux ICI, par rapport à l'année 2022-2023 (111 nouvelles attestations en 2022- 2023)	10 % en 2023-2024	15 % en 2024-2025	20 % en 2025-2026	25 % en 2026-2027	30 % en 2027-2028
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire	2- Favoriser le déploiement territorial de l'économie circulaire	Taux d'évolution du nombre de nouvelles synergies au Québec, par rapport à 2022 (850 synergies réalisées en 2022)	10 % en 2023-2024	20 % en 2024-2025	30 % en 2025-2026	35 % en 2026-2027	40 % en 2027-2028
1.1.3 Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	3- Soutenir le développement de débouchés québécois innovants afin d'améliorer la performance du traitement des matières résiduelles	Taux de projets innovants soutenus, par rapport à l'ensemble des aides financières octroyées (58,77 % en 2022- 2023)	59 % en 2023-2024	60 % en 2024-2025	62 % en 2025-2026	64 % en 2026-2027	65 % en 2027-2028
1.3.1 Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	4- Favoriser la réduction à la source	Nombre de nouvelles mesures structurantes liées à la réduction à la source (5 en 2022-2023)	5 nouvelles mesures en 2023-2024	5 nouvelles mesures en 2024-2025	5 nouvelles mesures en 2025-2026	5 nouvelles mesures en 2026-2027	5 nouvelles mesures en 2027-2028
1.3.1 Accroître la présence des produits	4- Favoriser la réduction à la source	Taux de projets en lien avec la réduction à la source soutenus, par rapport à	33,5 % en 2023-2024	34 % en 2024-2025	34,5 % en 2025-2026	35 % en 2026-2027	35,5 % en 2027-2028

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
et services durables sur le marché		l'ensemble des aides financières octroyées (33,33 % en 2022- 2023)					
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	5- Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	Taux de compréhension des campagnes publicitaires annuelles (Norme : 50 %)	Supérieur de 5 % à la norme en 2023-2024	Supérieur de 5 % à la norme en 2024-2025	Supérieur de 5 % à la norme en 2025-2026	Supérieur de 5 % à la norme en 2026-2027	Supérieur de 5 % à la norme en 2027-2028
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	6- Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	Nombre de nouvelles initiatives à destination des groupes communautaires et des entreprises d'économie sociale	1 nouvelle initiative en 2023-2024	1 nouvelle initiative en 2024-2025	1 nouvelle initiative en 2025-2026	1 nouvelle initiative en 2026-2027	1 nouvelle initiative en 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	7- Soutenir les organismes municipaux dans le développement de leur offre de services en gestion des matières résiduelles	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer les municipalités (5 nouvelles initiatives en 2022-2023)	5 nouvelles initiatives en 2023-2024	5 nouvelles initiatives en 2024-2025	5 nouvelles initiatives en 2025-2026	5 nouvelles initiatives en 2026-2027	5 nouvelles initiatives en 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	7- Soutenir les organismes municipaux dans le développement de leur offre de services en gestion des matières résiduelles	Taux d'évolution du nombre de nouvelles attestations IOR + délivrées pour les organismes municipaux, par rapport à 2022-2023	10 % en 2023-2024	15 % en 2024-2025	20 % en 2025-2026	25 % en 2026-2027	30 % en 2027-2028

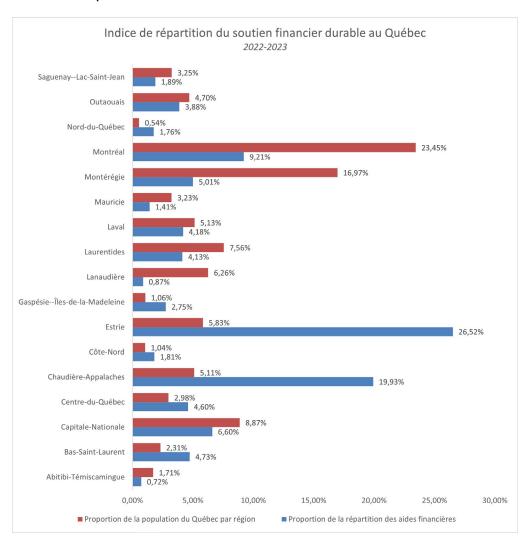
Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	8- Contribuer au développement régional durable	Indice de répartition du soutien financier durable au Québec ⁴ (voir en <u>Annexe 1</u> pour l'état de la situation en 2022- 2023)	Suivi de l'état de situation				
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	9- Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles	Proportion des interventions organisationnelles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10- Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l'octroi de commandites durables	Proportion de programmes de soutien financier durable octroyés aux entreprises (46 % en 2022-2023)	47 %	48 %	49 %	50 %	≥ 50 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10- Accroître la part des programmes de soutien financier durable et l'octroi de commandites durables	Proportion d'octroi de commandites durables (100 % en 2022-2023)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	11- Augmenter la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions organisationnelles intégrant des composantes responsables	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

⁴ L'indice de répartition du soutien financier durable au Québec, par sa nature, ne permet pas de suivre une progression.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023- 2024	Cible 2024- 2025	Cible 2025- 2026	Cible 2026- 2027	Cible 2027- 2028
		(58,54 % en 2022- 2023)					
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	12- Accroître la performance environnementale de nos systèmes numériques	Indice de maturité numérique (75 % en 2023-2024)	75 %	76 %	77 %	78 %	79 %
5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	13- Accroître le nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus	Nombre de centres de tri de résidus de CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC (14 en 2022-2023)	16 en 2023-2024	18 en 2024-2025	20 en 2025-2026	22 en 2026-2027	24 en 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	14- Accroître le nombre de ministères et organismes attestés IOR + de niveaux supérieurs	Nombre d'attestations IOR + de niveaux performance et supérieur obtenues par les ministères et organismes (5 en 2022-2023)	10 en 2023-2024	35 en 2024-2025	60 en 2025-2026	80 en 2026-2027	100 en 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	15- Accroître la part des employés utilisant les transports alternatifs à l'auto solo	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de RECYC-QUÉBEC (76 % des employés utilisaient un autre mode de transport que l'auto solo en 2022)	77 %	79 %	81 %	83 %	85 %
5.9.2 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements	16- Soutenir le réseau parapublic pour le préparer aux grands défis de demain	Nombre de nouvelles initiatives à destination du réseau parapublic (1 en 2022-2023)	1 nouvelle initiative en 2023-2024	1 nouvelle initiative en 2024-2025	1 nouvelle initiative en 2025-2026	1 nouvelle initiative en 2026-2027	1 nouvelle initiative en 2027-2028

Annexe 1

Indice de répartition du soutien financier durable au Québec en 2022-2023





Québec **